

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Délibération N° 020-2025

**ACHAT TERRAIN POUR
CIS**

L'an deux mil vingt-cinq le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 03 avril 2025

Présents :

MMES CROUZETTE, CERTAIN, CLEDIERE, NOEL, BOUDRIE, MARLINGE, MOUSNIER, VERDEYME, VILLATOUX, MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, FOURCHES, MANCI,

Absents excusés :

Mme POUGET (procuration à M. FOURCHES)
M. ORLIANGES (procuration à Mme CERTAIN)
M. SAGE (procuration à Mme CROUZETTE)
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : MME VILLATOUX

Mme la maire rappelle le projet de construction d'un nouveau centre de secours à Seilhac; elle rappelle également qu'il appartient à la commune de mettre à disposition un terrain pour ce projet.

Suite à divers échanges, un accord a été trouvé avec les propriétaires d'un terrain au dessus de la gendarmerie, et la commune se porte acquéreur d'une partie de ce terrain, pour 2 parcelles distinctes, l'une de 2503 m2 et l'autre de 3093 m2 (superficie totale 5 596 m2), selon plan joint.

Le prix est de 13€ / m2, soit un montant total de 72 748€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Donne son accord pour l'achat des 2 parcelles mentionnées, d'une superficie respective de 2503 m2 et 3903 m2, pour un montant de 13€ / m2, soit un montant total de 72 748€
- Mandate l'étude de Me Broussolle (sise à Seilhac) pour procéder à la transaction
- Charge Mme la maire d'effectuer toutes les démarches et signer tous les documents se rapportant à cette transaction

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20250408-D020-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025